REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal : **15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 14*

Date de la convocation : 18\11\2013
Date d'affichage :

Séance du 29 novembre 2013
L'an deux mille treize
Et le vingt-neuf novembre à 21 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN Maire.
Présents : Mmes ALINAT J. ALINAT M., COVINHES, DECUP-CAUMES, RAMONDENC, ZULIANI-SOLIER
MM. BERNAT, CRANSAC, DOMENGE, GUIRAUD, RASCOL, RIVEMALE, SOLIER
Excusé(e)s : Mme RICARD Nathalie

Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n°57-2013
Echange multilatéral : GFA Mas de Privat/ANDRAL Claude/Commune de Montlaur

Monsieur le Maire présente le projet d'échange multilatéral entre la commune, M. Andral Claude et le GFA du Mas de Privat soumis à délibération du conseil municipal :

- la commune de Montlaur cède à M. Andral Claude et au GFA du Mas de Privat la parcelle cadastrée Section ZI N° 20 « La Dure » d'une contenance de 4030 m2. Valeur vénale : 1500 euros.

- En contrepartie le GFA du Mas de Privat cède à la commune de Montlaur :
  - Les parcelles cadastrées Section ZI n° 99 « Dure » d'une contenance de 420 m2, ZI n° 100 « Dure » d'une contenance de 910 m2 et ZI n° 102 « Dure » d'une contenance de 318 m2, soit une surface totale de 1648 m2. Valeur vénale du lot : 750 euros. Pas de soulte

- En contrepartie M. Andral Claude cède à la commune de Montlaur
  - Les parcelles cadastrées Section ZI 101 « Dure» d'une contenance de 530 m2, ZI n° 103 « Dure » d'une contenance de 182 m2, soit une surface totale de 712 m2. Valeur vénale du lot : 750 euros. Pas de soulte

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** de donner un avis favorable à l'échange multilatéral présenté entre la commune de Montlaur, M. Andral Claude et le GFA du Mas de Privat tel que défini ci-dessus, selon les conditions énoncées
- **Confie** à la Selarl Gauci Guillaume et Imbert-Gauci Estelle, notaires associés à Belmont sur Rance la rédaction de l'acte à venir
- **Dit** que les frais afférents à cette affaire seront pris en charge par la commune
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte à venir avec M. Andral Claude et le GFA du Mas de Privat

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Francis CASTAN